



Réglement des parcours de la Semaine Européenne



Semaine du 22 au 29 juillet 2017 à Diekirch

1. La semaine européenne (SE) de cyclotourisme est organisée par la Commission Sport Loisir de la FSCL en collaboration avec le vélo club de Diekirch, en agrément avec l'UECT ;
 2. Pendant la SE, les participants utilisent le vélo pour leurs déplacements touristiques, choisissent quotidiennement l'heure de départ et le kilométrage de leur randonnée vers les lieux proposés et fléchés selon le programme proposé.
 3. L'organisation informe tous les participants que la SE n'est pas une épreuve sportive et n'a pas de classification compétitive ;
 4. Les participants doivent respecter les dispositions du code de la route et celles prises par les autorités locales compétentes. La responsabilité personnelle du participant demeure pleine et entière ;
 5. Au départ et sur les routes les groupes constitués ne devront pas excéder 20 cyclistes ;
 6. Les participants doivent posséder une assurance – accident et responsabilité civile – qui couvre la participation à l'évènement, si non ils doivent demander et payer à l'organisation une assurance pour cet effet, voir bulletin d'inscription ;
 7. L'organisateur décline toute responsabilité pour n'importe quels accidents et litiges qui pourraient arriver de temps en temps avec les participants ou partenaires avant, pendant et après leurs parcours quotidiens.
- Le port du casque est obligatoire.
 - **Réglement des participations sans préinscription:**
 - départ à partir de 08h00 – dernière arrivée 18h00 ;
 - le droit d'inscription est fixé à 4.-€ par jour et à 20.-€ pour 6 jours ;
 - chaque participant doit se présenter personnellement au départ et au poste de contrôle;
 - Le paiement se fera individuellement ou et par groupe ;

En cas d'accident :

- Appeler l'ambulance au n° 112
- Appeler la police au n° 113
- Prodiguier les premiers secours au(x) blessé(s), es)
- Informer la permanence, Tél. n° ci-dessous.

Dans l'enceinte des campings veuillez respecter le règlement interne du (des) camping(s).
Le non-respect du présent règlement peut entraîner l'exclusion définitive de la SE.

Toute dégradation au site du départ, aux alentours et du centre sportif sera facturée personnellement.

Soyez vigilants en cas de vol, l'organisateur ne peut pas être tenu responsable.

- L'organisateur dispose d'un véhicule, au cours de la journée pour tout incident sur le terrain lié aux cyclotouristes - appeler la permanence n°+ ci-dessous.

Numéro de la permanence : 00352 691 822 877 WAGNER Edouard
: 00352 621 130 584 BAUS Nicole
: 00352 621 732 006 SPEICHER Garry